



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel
Rapport à l'appui des comptes de l'exercice 2009

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Conformément à la loi sur les communes et au règlement général de commune, le Conseil communal a l'avantage de vous soumettre son rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice 2009.

PREAMBULE

Alors que le budget de l'exercice 2009 prévoyait un excédent de charges de fr. 18'180.-, le Conseil communal a le plaisir de vous soumettre les comptes 2009 présentant un excédent de revenus de fr. 28'788.45, soit une amélioration de fr. 46'968.45.

Cet excellent résultat comprend des amortissements supplémentaires d'un montant total de fr. 293'858.90 que le Conseil communal a pu effectuer et dont vous trouverez trace dans les différents chapitres. Ils permettront de diminuer les charges des exercices futurs, ce dont nous nous réjouissons.

Le Conseil communal vous demande toute la prudence nécessaire face aux exercices futurs. Effectivement, nous constatons clairement depuis quelques années que chaque fois qu'un exercice s'est terminé par un bon résultat, le suivant se trouvait dans la situation inverse. Cet effet « yo-yo » est principalement dû au fonctionnement de la péréquation financière horizontale, puisqu'il tient compte des résultats des exercices précédents.

Hormis cela, il n'est pas certain que le versement de la péréquation verticale perdure et nous ressentirons bientôt l'effet sur les finances communales du départ de l'entreprise Dubey & Schaldenbrand.

Comme de coutume, vous trouverez au travers des pages suivantes, différents commentaires que le Conseil communal juge utile de vous donner pour une meilleure compréhension des comptes communaux.

0. Administration

Législatif et exécutif

Conseil général

Durant l'année 2009, le Conseil général s'est réuni à trois reprises, les 28 avril, 23 juin et 7 décembre outre les séances d'informations relatives aux dossiers du PGEE et de l'ESIP.

Nous vous dressons ci-dessous un bref résumé de ces séances :

a) Séance ordinaire du 28 avril 2009

Présidence : Didier Barth

26 Conseillers généraux présents

1. Courriers reçus

Le premier courrier provenait de Monsieur Claude Robert qui annonçait sa démission du Conseil général et de la Commission financière. Le deuxième courrier était adressé par le Parti démocratique indépendant afin d'indiquer la création de ce nouveau parti.

2. Règlement du nouveau Conseil d'établissement scolaire

Suite à la décision cantonale de remplacer les Commissions scolaires par des Conseils d'établissement scolaire, le Conseil communal soumettait au Conseil général le règlement y relatif.

Le Conseil général acceptait ce règlement à l'unanimité.

3. Modifications du règlement général de commune afin d'introduire le nouveau Conseil d'établissement scolaire et de supprimer l'actuelle Commission scolaire

Il s'agissait de la démarche découlant de l'acceptation du point précédent.

Le Conseil général acceptait ces modifications à l'unanimité.

4. Nomination de trois Conseillers généraux au nouveau Conseil d'établissement scolaire

Il s'agissait de la démarche découlant de l'acceptation des deux points précédents.

Le Parti socialiste et libre proposait Monsieur Gaël Maire.
Le Parti libéral-PPN proposait Madame Fabienne Benoit.

Le Parti démocratique indépendant proposait Monsieur Claude Mojon.

Ces nominations furent tacites.

5. Comptes de l'exercice 2008

Les comptes de l'exercice en question se présentaient de la manière suivante :

Dépenses totales :	fr.	4'953'631.27
Recettes totales :	fr.	4'902'865.53
Excédent de charges :	fr.	50'765.74

Ils étaient acceptés à l'unanimité par le Conseil général.

6. Nouveau règlement communal de police

Afin de remplacer le règlement communal de police en vigueur, datant des années 30, le Conseil communal proposait un nouveau règlement réactualisé.

Le Conseil général acceptait ce dernier à l'unanimité.

7. Autorisation de mener une procédure juridique contre Sif-Groutbor

Dans le cadre de la recherche d'eau par le biais d'un forage profond aux Combes-Dernier, l'entreprise mandatée n'avait pas respecté les termes du contrat. Le Conseil communal demandait alors l'autorisation de mener une procédure juridique à l'encontre de Sif-Groutbor.

Le Conseil général acceptait cette demande par 22 voix pour et 3 contre.

8. Remplacement de Monsieur Claude Robert au sein de la Commission financière

Suite à la démission de Monsieur Claude Robert, il s'agissait de le remplacer au sein de la Commission financière.

Le Parti démocratique indépendant proposait Monsieur Laurent Jeanneret.

Cette nomination fut tacite.

9. Nomination du bureau du Conseil général et remplacement de Monsieur Claude Robert au sein de ce bureau

Sur proposition des partis, le bureau du Conseil général se présentait comme suit, pour la prochaine année :

Président du Conseil général :	Yvan Monard
1 ^{er} vice-président :	Gian Carlo Frosio
2 ^{ème} vice-président :	Didier Barth
Secrétaire :	Jean-Marc Robert
Secrétaire adjoint :	Jean-Maurice Kehrli
Questeurs :	Pascal Humbert-Droz Flavia Maire

b) Séance extraordinaire du 23 juin 2009

Présidence : Yvan Monard

20 Conseillers généraux présents

1. Adoption du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)

Suite à la séance d'informations destinée aux Conseillers généraux du 16 juin 2009, le Conseil général devait se prononcer sur l'adoption du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE).

Le Conseil général acceptait ce PGEE à l'unanimité.

2. Demande d'un crédit de fr. 60'000.- permettant le remplacement de la vis d'Archimède de la station d'épuration

Un grave problème avait nécessité le remplacement de la vis d'Archimède de la station d'épuration.

Ce crédit était accepté par le Conseil général à l'unanimité.

3. Demande d'un crédit de fr. 50'000.- permettant la réfection de l'escalier situé vers la Salle de Paroisse

L'escalier en question était dans un piètre état et pouvait représenter un danger pour ses utilisateurs.

Ce crédit était accepté par le Conseil général à l'unanimité.

c) Séance ordinaire du 7 décembre 2009

Présidence : Yvan Monard

22 Conseillers généraux présents

1. Dissolution du Syndicat intercommunal ESIP et autorisation de collaborer avec la Ville de La Chaux-de-Fonds en matière d'école secondaire

Suite à la séance d'informations destinée aux Conseillers généraux du 27 octobre 2009, le Conseil général devait se prononcer sur la dissolution du Syndicat intercommunal ESIP et donner l'autorisation au Conseil communal de collaborer avec la Ville de La Chaux-de-Fonds en matière d'école secondaire.

Le Conseil général acceptait ces propositions par 17 voix pour et 4 abstentions.

2. Budget de l'exercice 2010

Le budget de l'exercice en question se présentait de la manière suivante :

Dépenses totales :	fr.	5'111'600.00
Recettes totales :	fr.	5'056'540.00
Déficit présumé :	fr.	55'060.00

Il était accepté à l'unanimité par le Conseil général.

3. Création d'un droit d'emption en faveur du Home médicalisé Le Martagon SA

Dans le cadre de l'extension prévue du Home médicalisé Le Martagon SA sur la parcelle au sud de la rue du Bugnon, propriété de la commune des Ponts-de-Martel, le Conseil communal proposait au Conseil général la création d'un droit d'emption sur 5 ans.

Le Conseil général acceptait cette proposition à l'unanimité.

4. Prolongation du droit de réméré concernant la parcelle convoitée aux Prises par M. Jonathan Sunier

Afin de concrétiser la vente d'une parcelle du quartier des Prises à Monsieur Jonathan Sunier, le Conseil communal proposait au Conseil général de prolonger de 2 à 4 ans le droit de réméré concernant ce bien-fonds.

Le Conseil général acceptait cette proposition par 20 voix et une abstention.

5. Subventionnement communal des citernes pour eaux grises

Afin de favoriser la création ou la remise en service de citernes pour eaux grises, le Conseil communal proposait au Conseil général de verser une subvention de fr. 2'000.- par ouvrage nouvellement créé et fr. 500.- pour toute remise en service.

Le Conseil général acceptait cette proposition à l'unanimité.

6. Courrier reçus

Monsieur Dorian Perrin faisait part de sa démission du Conseil général.

Conseil communal

Le résultat du poste « Réceptions et manifestations » dépasse largement le montant budgété. Il contient en fait les frais liés à la réception du 26 mai 2009 organisée en l'honneur de Madame Monika Maire-Hefti lors de son élection en tant que première dame du canton, soit Présidente du Grand Conseil neuchâtelois.

Administration générale

Administration communale

Les traitements du personnel administratif ont quelque peu dépassé le budget. Ce dépassement provient uniquement de la rémunération versée à Madame Anne-Marie Cruchaud pour son mandat de classement des archives communales. Effectivement, le Conseil communal avait prévu une fin d'activité plus rapide que ce que la charge de travail a nécessité. Cette tâche est désormais terminée.

Le poste concernant les cadeaux aux jubilaires, jeunes, etc... dépasse largement le montant prévu. Cela s'explique essentiellement par l'achat des livres sur Les Ponts-de-Martel qui seront offerts aux nouveaux citoyens ces prochaines années. Le bienfondé de cet achat s'est confirmé très rapidement puisque cet ouvrage a rencontré un vif succès et n'est déjà plus disponible.

L'année 2009 fût la dernière année d'activité de Monsieur Michel Richard avant de faire valoir son droit à la retraite. Le Conseil communal le remercie avec reconnaissance face à son excellent travail et à ses conseils toujours très utiles. Nous le remercions également d'avoir soutenu sa remplaçante, Madame Corinne Maire, à ses débuts, ce qui a permis un passage du flambeau dans les meilleures conditions.

1. Sécurité publique

Protection juridique

Justice, divers

Le compte relatif aux consultations juridiques est sensiblement supérieur aux prévisions. Il comprend pour cet exercice des versements à Maître Philippe Bauer, qui représente les intérêts de la commune des Ponts-de-Martel dans le cadre de la procédure contre Sif-Groutbor. Cette dernière progresse puisque le Conseil communal a récemment participé à une audience au tribunal. Les conclusions ne seront pas connues avant une année, mais il semble que la situation actuelle soit favorable à la commune.

Police du feu

Compagnie des sapeurs-pompiers

Les comptes 2009 du Corps des Sapeurs-Pompiers des Marais étant meilleurs que prévu, une restitution à la commune des Ponts-de-Martel de fr. 3'632.70 alimente le poste « Récupérations diverses ». Ce poste comprend également les diverses subventions obtenues dans le cadre de ce chapitre ainsi que le remboursement des interventions des sapeurs-pompiers par les divers propriétaires concernés par des sinistres autres que ceux liés au feu.

Défense nationale civile

Protection civile

Une bonne surprise se situe au niveau de la part versée à l'organisation de protection civile des montagnes neuchâtelaises, puisque cette dernière a remboursé un solde des années 2005 à 2007 à la commune des Ponts-de-Martel.

2. Enseignement

Jardin d'enfants

Ecole enfantine

Durant l'exercice 2009, un grand nombre d'enfants d'autres communes ont fréquenté l'école enfantine des Ponts-de-Martel. Cela se traduit dans les comptes par un montant important au niveau du poste « Parts d'autres communes ».

Au niveau des subventions cantonales, le résultat de ce compte est bien meilleur que prévu. Il s'agit typiquement d'un exemple de report de charges du canton sur les communes décidé par le Conseil d'Etat (donc tenu en compte dans le budget) mais qui a été rejeté par le Grand Conseil.

Effectivement, le Conseil d'Etat avait prévu de diminuer sa subvention de 45% (fr. 73'516.40 → comptes 2009) à 40.5% (fr. 65'000.- → budget 2009).

Ecoles publiques

Ecole primaire

Une bonne surprise se situe au niveau du chauffage des locaux, puisque le montant des comptes 2009 est inférieur au budget 2009 et aux comptes 2008. Il est par contre nécessaire de relativiser ce résultat, car le montant figurant aux comptes 2008 portait sur 14 mois, alors qu'il concerne 12 mois en 2009.

Le Conseil communal est néanmoins satisfait de l'évolution de ces charges pour ce bâtiment et confiant pour l'avenir. Effectivement, un réglage optimal de l'installation a porté ses fruits et démontré qu'il n'est pas si simple de passer d'un système de chauffage à un autre.

Courant 2009, il a été récupéré beaucoup plus d'allocations familiales que prévu. Cela s'explique par le fait que la législation en la matière a récemment été modifiée et il en découle qu'une enseignante des Ponts-de-Martel reçoit désormais ces allocations, alors qu'elles étaient versées auparavant à son mari.

Ecole secondaire

Le nombre d'élèves ponliers fréquentant l'école secondaire est inférieur aux prévisions, ce qui explique la différence entre le budget et les comptes de fr. 45'042.45 au niveau du compte « Part ESIP, commune des Ponts ».

Par contre, il y a davantage d'élèves ponliers fréquentant les écoles secondaires d'autres communes, ce qui est visible au niveau du poste « Ecolages à d'autres communes ».

3. Culture, loisirs et sport

Sports

Activités générales

Les coûts liés au chauffage du Centre polyvalent du Bugnon restent élevés. Des travaux en vue d'améliorer cette situation ont été récemment entrepris avec un certain retard. Le Conseil communal espère que cela contribuera à diminuer ces frais, tout comme cela a été le cas pour le collège.

Comme indiqué en préambule, le Conseil communal a pu effectuer des amortissements supplémentaires en 2009. L'un d'eux correspond au terrain de beach-volley qui est désormais amorti dans sa totalité.

Le Conseil communal est heureux de constater une hausse des locations du Centre polyvalent du Bugnon. L'augmentation des tarifs de location ajoutée à cela conduit à un bon résultat du compte « Locations ».

Eglises

Paroisse protestante

La réfection d'une paroi extérieure du Temple n'ayant pas été entreprise courant 2009, le compte relatif à l'entretien de ce bâtiment est en-dessous des prévisions. Cela a une conséquence directe sur la redevance versée par la commune de Brot-Plamboz.

4. Santé

Aucune remarque particulière.

5. Prévoyance sociale

Autres assurances sociales

La part à d'autres établissements spécialisés AI n'avait pas été prévue au budget, car il était question que ces coûts soient repris par le canton, ce qui n'a pas été le cas.

Identiquement, l'indemnité à la gérance AVS avait été exclue du budget car le Conseil communal imaginait que cette somme allait être versée à La Chaux-de-Fonds, puisque notre agence AVS dépend désormais de cette ville. Il n'en est rien puisque les communes continuent d'être subventionnées.

Action sociale

Le montant alloué aux services sociaux intercommunaux demeure relativement stable. Le Conseil communal est satisfait de cette situation et de la collaboration avec La Chaux-de-Fonds, permettant de plus la conservation d'un service de proximité.

Au niveau des allocations familiales pour personnes sans activité, le Conseil d'Etat avait attribué un budget de fr. 19'200.- pour la commune des Ponts-de-Martel, alors que le Grand Conseil a décidé de le supprimer.

6. Trafic

Routes communales

Le budget alloué à l'entretien des routes et places de parcs a été dépassé principalement du fait de la réfection du Chemin de la Combe à Petit-Martel. La réfection urgente de certains regards a également contribué à ce dépassement.

L'hiver 2008-2009 rigoureux a nécessité une large utilisation de sel et de calcium. Ces achats sont visibles au poste « Fournitures peinture, sel, etc... » qui est également alourdi par l'achat de peinture routière.

Le solde du compte « Dénéigement par des tiers » s'explique par les conditions météorologiques précitées.

Le chapitre des routes communales se voit attribué la plus importante part des amortissements supplémentaires de l'exercice 2009. Effectivement, comme vous

pouvez le constater en fin de fascicule à la lecture du tableau des amortissements, la majorité des investissements liés à ce domaine ont été amortis, soit pour un montant de fr. fr. 196'869.35.

Comme indiqué ci-dessus, de la peinture routière a été achetée en grande quantité. Cet achat n'était pas seulement destiné aux Ponts-de-Martel, mais également à d'autres communes. C'est pourquoi le paiement de ces travaux de peinture par ces dernières a contribué au solde positif du compte « Récupérations diverses ». Ce poste est également alimenté par les frais qu'engendre le passage de la balayeuse (désormais uniquement propriété de notre commune) dans d'autres localités.

7. Environnement

Approvisionnement en eau

Service des eaux

Afin d'équilibrer ce chapitre qui, nous vous le rappelons, doit s'autofinancer, le Conseil communal a été contraint d'y injecter fr. 91'489.63, comme expliqué dans la section concernant les comptes du bilan du présent rapport.

Cette situation démontre parfaitement la nécessité de l'augmentation des tarifs de vente d'eau qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Ce résultat désastreux s'explique clairement par le manque de précipitation durant l'année 2009. Effectivement, il n'y a eu que 803mm de précipitations durant cette année, alors que la moyenne se situe à 1'383mm. Ceci a nécessité d'importants achats d'eau à la société Viteos.

Protection des eaux

Il a également fallu prélever un montant à la réserve d'épuration afin d'équilibrer ce chapitre. Ce prélèvement a toutefois été modeste du fait du peu de charges liées à la protection des eaux en 2009. L'augmentation des tarifs d'épuration permettront à l'avenir de consolider ce chapitre.

Traitement des déchets

Autres charges et revenus s/déchets

Le résultat du compte relatif au compostage a dépassé les prévisions car il contient les frais d'achat de la nouvelle benne. Cette benne est placée auprès de la station d'épuration et remplace le compost qui était situé sur la place de l'Abattoir régional. Cet investissement (et ce nouveau fonctionnement) s'avère être une opération rentable, car le tonnage des déchets compostables a nettement diminué depuis que ces dépôts sont surveillés.

A contrario, le tonnage représenté par les déchets encombrants est en constante augmentation. En 2007, 13 tonnes ont été traitées, 19 tonnes en 2008, puis finalement 27 tonnes en 2009. Le Conseil communal, par le biais de la Commission des déchets, va rechercher des solutions à ce problème, afin d'éviter une augmentation de la taxe des déchets.

8. Economie publique

Tourisme

La vente des cartes journalières CFF s'est déroulée durant l'exercice 2009 conformément aux prévisions du Conseil communal pour une première année de ce service.

9. Finances et Impôts

Impôts

Lors de l'établissement du budget de l'exercice 2009, le Conseil communal a tenu compte du montant indiqué par le service cantonal des contributions. Malheureusement, ce service a quelque peu sous-estimé les conséquences des nouveaux allègements fiscaux destinés aux familles. Effectivement, il semblerait que beaucoup de contribuables des Ponts-de-Martel soient concernés par ces mesures, ce qui se traduit par des rentrées d'impôts des personnes physiques en-dessous des prévisions.

Les récupérations sur les impôts des personnes physiques sont par contre une très bonne surprise et loin du budget qui est très difficile à estimer.

Concernant les rentrées d'impôts sur le bénéfice des personnes morales, le Conseil communal est satisfait du résultat de l'exercice 2009, mais est très septique face aux années futures.

Alors qu'en 2008, le Conseil communal prélevait fr. 25'500.- de la provision sur débiteurs, il a été possible, cette année, d'alimenter cette provision à hauteur de fr. 12'880.-. Pour rappel, cette réserve ne peut pas excéder le 5% du montant total des débiteurs.

Péréquation financière

La principale bonne surprise se situe au niveau du montant reçu au travers des péréquations verticale et horizontale, puisqu'à elles deux, le montant en notre faveur est supérieur de fr. 216'081.- par rapport aux prévisions.

Il s'agit d'une bonne nouvelle, mais cela signifie également que notre revenu par habitant est l'un des plus faibles du canton, puisqu'il se situe à fr. 2'326.- alors que la moyenne cantonale est de fr. 3'034.-.

Gérance de la fortune

Biens du patrimoine financier

Depuis de nombreuses années, l'eau s'infiltré dans la pharmacie située dans l'immeuble communal Grande rue 16 et une solution définitive n'a jamais été trouvée. Le Conseil communal a entrepris la réfection totale de l'étanchéité de la terrasse en collaborant avec une entreprise spécialisée et pense que ce problème est définitivement résolu. Ces travaux ont malheureusement eu pour conséquence que le budget alloué à l'entretien de ce bâtiment a été dépassé.

Suite au déménagement d'un locataire fidèle de l'immeuble Pury 3, le Conseil communal a dû rafraîchir ces locaux afin de pouvoir les proposer à la location. Cela explique le dépassement du budget au niveau des charges d'entretien de cet immeuble.

COMPTES DU BILAN

Actif

Financements spéciaux

Avance financements spéciaux

Le montant visible dans le compte B180.70 représente en fait ce que le service des eaux doit à la commune. Effectivement, les charges de l'exercice 2009 pour ce chapitre n'ont pas pu être compensées par le prélèvement à la réserve. Il a de ce fait été nécessaire, pour que le service des eaux s'autofinance, d'effectuer une avance.

En d'autres termes, il manquait au service des eaux fr. 91'489.63 pour que ses comptes s'équilibrent. Il a été prélevé l'entier de la réserve, soit fr. 48'289.40 et il a fallu avancer le solde, soit fr. 43'200.23. A noter que ce montant est obligatoirement remboursable en 5 ans.

Passif

Dettes à moyen et long termes

Emprunts fondés sur des reconnaissances de dettes

Grâce aux excellents taux d'intérêts que le Conseil communal a pu obtenir depuis le début des années 2000 lors de renouvellements d'emprunts ou la conclusion de nouveaux, il a été possible de diminuer la dette.

Effectivement, le Conseil communal a toujours engagé le même montant consacré à la charge globale « amortissements + intérêts ». En profitant de meilleurs taux, le montant dédié aux intérêts a diminué et a été consacré aux amortissements.

CONCLUSIONS

Comme vous avez pu le découvrir au travers du présent rapport, les éléments majeurs amenant le résultat positif de l'exercice 2009 se situent au niveau du montant reçu des péréquations verticale et horizontale ainsi qu'au niveau des reports de charges abandonnés par le Grand Conseil.

Sans ces bonnes surprises, le Conseil communal n'aurait pas pu effectuer d'amortissement supplémentaire et le résultat de l'exercice aurait été négatif.

La situation reste difficile et le résultat des comptes 2009 ne doit en aucun cas faire penser au contraire. Effectivement, comme le Conseil communal vous l'indique en préambule, il n'est pas certain que notre commune reçoive encore une part de la péréquation verticale à l'avenir. De plus, nous ne savons pas quelles nouvelles charges le Conseil d'Etat voudra reporter sur les communes, ce qui a parfois de lourdes conséquences sur nos comptes.

En résumé, le résultat de l'exercice 2009 se présente ainsi :

Total des dépenses :	fr.	5'410'516.82
Total des recettes :	fr.	<u>5'439'305.27</u>
Excédent de recettes :	fr.	28'788.45

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 16 mars 2010,

vu la loi sur les communes,

vu le rapport de la commission financière,

sur proposition du Conseil communal

Arrête :

Article premier : Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2009, qui comprennent :

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	fr.	5'410'516.82
Revenus	fr.	5'439'305.27
Excédent de revenus	fr.	28'788.45

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	fr.	167'015.40
Recettes	fr.	106'741.65
Investissements nets/augmentation	fr.	60'273.75

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier se présentent ainsi :

Dépenses	fr.	833'303.05
Recettes	fr.	0.00
Investissements nets/augmentation	fr.	833'303.05

d) le bilan au 31 décembre 2009

Article 2 : La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2009 est approuvée.

Article 3 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Les Ponts-de-Martel, le 27 avril 2010

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le Président, Le secrétaire,

Yvan Monard

Jean-Marc Robert